

Cote du document: EB 2019/126/R.16/Add.1
Point de l'ordre du jour: 6 a) ii) b)
Date: 11 avril 2019
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le programme d'options stratégiques pour la République tunisienne

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Oscar A. Garcia

Directeur du
Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2274
courriel: o.garcia@ifad.org

Michael Carbon

Spécialiste principal chargé de l'évaluation
téléphone: +39 06 5459 2935
courriel: m.carbon@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Cheffe de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-sixième session
Rome, 2-3 mai 2019

Pour: **Examen**

Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le programme d'options stratégiques pour la République tunisienne

I. Observations d'ordre général

1. En 2018, le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA a réalisé sa deuxième évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) pour la République tunisienne, qui couvre la période allant de 2003 à avril 2018. L'accord conclusif de l'ESPP figure en appendice au nouveau Programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) pour la période 2019-2024.
2. Le COSOP s'appuie sur la vaste expérience du FIDA en ce qui concerne le financement des investissements en faveur de la gestion des ressources naturelles et des infrastructures rurales en Tunisie, et sur son engagement plus récent dans le développement de la filière agricole. Il tient compte des limites de la stratégie et du programme de pays précédents, comme il a été souligné dans l'ESPP, à savoir que: i) les activités ciblant directement les ménages les plus pauvres et les plus vulnérables, les femmes rurales et les jeunes adultes n'ont fait l'objet que d'une petite partie du financement, et certaines activités ont pâti de certaines incohérences dans le suivi; ii) la reproduction à plus grande échelle des résultats a été freinée par le fait que les autorités régionales et nationales ont peu participé aux projets, que la question de la gestion des savoirs a été secondaire dans le portefeuille, et que le FIDA s'est peu engagé au niveau des politiques menées dans le pays; iii) la surexploitation et la salinisation des ressources en eau, l'attention insuffisante portée à la fertilité des sols et la capacité limitée des organisations locales responsables de la gestion des ressources naturelles ont entraîné des risques pour la durabilité.
3. Dans le nouveau COSOP, il est prévu que le FIDA et le Gouvernement ciblent les populations rurales les plus pauvres et les plus vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, au moyen d'une cartographie de la pauvreté, d'une meilleure communication et de consultations avec les groupes cibles. L'accent sera mis sur des activités rémunératrices ciblées, et davantage d'attention sera portée aux mécanismes de financement et à une surveillance étroite de l'efficacité du ciblage. Il est également prévu de renforcer la durabilité sociale et environnementale des investissements.

II. Observations particulières

4. **Objectifs stratégiques et domaines d'intervention proposés.** Le COSOP comprend trois objectifs stratégiques: i) l'amélioration de l'accès aux infrastructures productives et la gestion durable des ressources naturelles; ii) l'intégration des ruraux pauvres dans des filières agricoles mieux structurées; iii) l'autonomisation économique et sociale des femmes et des jeunes ruraux vulnérables. Les premier et deuxième objectifs, ainsi que les mesures proposées correspondantes, justifient le portefeuille en cours et le prochain projet en réserve. Le troisième objectif correspond à un ciblage plus axé sur les femmes pour les projets en cours et à venir. Ces objectifs sont globalement conformes aux recommandations formulées dans l'ESPP, mais les approches proposées manquent de précision.
5. Par exemple, le COSOP n'indique pas clairement, comme il a été recommandé, si les investissements en faveur des infrastructures rurales et de la gestion des ressources naturelles seront financés par le FIDA uniquement s'ils sont nécessaires pour amplifier l'utilisation d'approches novatrices, par exemple en ce qui concerne le développement de filières inclusives, le développement décentralisé et la gestion de la fertilité des sols. Dans la section consacrée aux mesures proposées au titre

du deuxième objectif, la méthode qui sera adoptée pour faire en sorte que les filières inclusives n'est pas clairement définie, malgré la recommandation de l'ESPP. Il importe que le FIDA aille au-delà des déclarations d'intention générales, et qu'il précise les mesures qui seront prises afin que les populations rurales les plus pauvres et les plus vulnérables bénéficient pleinement des avantages du développement de la filière, sans courir de risques supplémentaires. En ce qui concerne le troisième objectif, les interventions proposées (promotion des activités rémunératrices et accès au financement) sont essentiellement les mêmes que celles qui ont déjà été entreprises, sans succès, dans le cadre de plusieurs opérations précédentes financées par le FIDA en Tunisie. Le COSOP aurait pu être plus explicite sur ce qui sera fait différemment à l'avenir pour augmenter les chances de succès.

6. **Réserve de projets.** Le COSOP ne fournit pas de justification solide du ciblage géographique du futur portefeuille. Il n'explique pas clairement pourquoi le premier projet de la réserve proposé se situerait dans la région de Kairouan et serait très similaire aux projets actuellement en cours à Médenine et Siliana, tandis que le second projet serait une intervention à l'échelle nationale sur un thème non confirmé à l'heure actuelle. L'ESPP et le COSOP indiquent tous deux que le FIDA a un avantage comparatif, du fait que son action dans une même région s'étend sur un temps assez long pour obtenir des effets durables. Le Fonds a récemment étendu sa zone d'intervention en Tunisie à la région de Médenine, dans laquelle un projet de suivi pourrait s'avérer nécessaire compte tenu des retards enregistrés dans l'exécution et du temps considérable nécessaire au développement de filières inclusives et durables. Le COSOP aurait pu fournir une meilleure justification de la décision qui a consisté à changer de zone géographique, plutôt que de consolider l'intervention récemment lancée dans la région de Médenine. Il aurait également pu offrir une meilleure explication de la raison pour laquelle la deuxième intervention suivrait une approche thématique novatrice à portée nationale.
7. **Logique interne et cadre de gestion des résultats.** Le COSOP ne présente pas le cadre logique de la stratégie de pays; pourtant, une telle présentation aurait été utile pour expliquer la logique interne de la stratégie et les facteurs externes qui peuvent influencer sur les changements définis à l'aide du diagramme d'analyse logique. Le cadre de résultats proposé établit des liens entre les objectifs stratégiques du COSOP, les objectifs nationaux et les objectifs de développement durable. Il fournit des indicateurs d'étape utiles, qui sont liés aux résultats directs et quantifiables des interventions de projet. Toutefois, la plupart des indicateurs de résultats relatifs aux objectifs stratégiques ne reflètent pas clairement les changements attendus de l'appui du FIDA à la Tunisie, et ils auraient pu être plus précis en matière de ciblage. Cela est important, car le COSOP propose que ces indicateurs deviennent le principal outil de référence pour le suivi de la stratégie de pays et l'évaluation des résultats.
8. **Partenariats.** Conformément aux recommandations formulées dans l'ESPP, le COSOP propose des mesures destinées à encourager les partenariats avec le secteur privé en aval des filières, lorsque les capacités des prestataires de services publics sont insuffisantes. Dans le contexte de la décentralisation en cours, les évaluateurs de l'ESPP ont également recommandé que les autorités régionales et locales s'engagent davantage dans les interventions de projet, mais cette recommandation n'a pas été reprise dans le nouveau COSOP. Il est certes proposé que le FIDA s'engage de manière plus stratégique dans les forums de donateurs et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, mais le COSOP aurait pu être plus clair sur la manière dont l'évolution de la structure de l'équipe de pays du FIDA permettra de renforcer cet engagement.

III. Observations finales

9. IOE salue le fait que le nouveau COSOP pour la République tunisienne tienne compte des principales recommandations de l'ESPP concernant le ciblage des ruraux pauvres, la viabilité environnementale des interventions du FIDA et la reproduction à plus grande échelle des innovations. Néanmoins, le document aurait pu être plus précis sur la façon dont le FIDA a l'intention de répondre aux questions cruciales mises en lumière par les évaluateurs, notamment sur la méthode qui sera suivie pour rendre les filières plus inclusives, améliorer l'appui aux activités rémunératrices et aux microentreprises, et accroître la participation du FIDA à l'élaboration des politiques en faveur d'un développement rural favorable aux pauvres.